

## REGLEMENT DE CONCOURS POUR LES CONCOURS ORGANISES PAR LIDL

### RÈGLEMENT DU CONCOURS « PETITE SEMENCE – GRANDE RÉCOMPENSE » .

#### 1. Conditions de participation

Pour la participation à ce concours, les dispositions sont identiques à celles mentionnées au point 2 du règlement général du concours.

#### 2. Durée du concours

Le concours du magasin Lidl de Huldange (LUX) s'étend du 10/06/2020 à 00.01 au 30/06/2020 à 23.59.

#### 3. Prix

Les prix suivants sont à gagner pour chaque magasin participant :

- - Un vélo électrique de la marque Crivit by Prophete Vélo électrique ;
- - 10 bons d'achat de 25 euros valables dans un magasin Lidl en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg.

#### 4. Déroulement du concours

4.1 Pour pouvoir prendre part au concours, il faut faire ses achats dans un magasin Lidl participant au cours des quatre premiers jours qui suivent l'ouverture du magasin. Les participants reçoivent, jusqu'à épuisement du stock, un sachet de graines d'une plante aromatique à la caisse.

Huldange (LUX) du 10/06/2020 au 10/06/2020.

4.2 La participation au concours se fait via le lien [www.larcoltedeprix.be](http://www.larcoltedeprix.be), l'URL étant mentionnée sur le sachet de graines.

4.3.1. Le participant doit compléter ce qui suit dans le formulaire du concours :

- ✓ son code unique (mentionné sur le sachet de graines) ;
- ✓ son nom, son prénom et son adresse e-mail ;
- ✓ la réponse correcte à la question du concours: « *Dans quelle cuisine utilise-t-on souvent du basilic ?* » ;
- ✓ la réponse, pour le magasin participant, à la question subsidiaire : « *Combien de participations* » ;

*auront-elles été enregistrées pendant la durée du concours pour le magasin participant (durée : voir point 2) ?* » ;

Seuls les formulaires dûment complétés seront pris en considération et permettront de concourir pour le prix.

4.3. À la fin de la période de concours, les gagnants seront sélectionnés, pour chaque magasin participant, parmi les formulaires du concours correctement complétés. Pour chaque magasin, un participant gagne le premier prix, à savoir un vélo électrique d'une valeur de 1 099 euros et 10 participants gagnent un bon d'achat de 25 euros. Pour gagner, il faut 1/ avoir donné la bonne réponse à la question générale du concours 2/ avoir donné la bonne réponse à la question subsidiaire ou avoir donné une réponse qui se rapproche le plus de la bonne réponse.

4.4 Tous les participants qui reçoivent un sachet de graines peuvent, pendant toute la période du concours, échanger le sachet vide contre une bouteille d'huile d'olive bio dans le magasin Lidl dans lequel le sachet leur a été remis.

## 5. Coordonnées–Annonces gagnants

Les 11 gagnants de chaque magasin Lidl sont contactés par e-mail. Si un gagnant n'a pu être joint à la fin de la période mentionnée ci-dessus, le prix ne lui est pas attribué. Le cas échéant, un autre gagnant est sélectionné.

Période au cours de laquelle les gagnants sont contactés :

Pour Huldange du 07/07/2020 au 14/07/2020.

### 1. Introduction

1.1. Ce règlement détermine les règles relatives à tous les concours organisés par Lidl Belgium GmbH & Co. KG, société de droit allemand dont le siège social est établi à 74172 Neckarsulm (République fédérale d'Allemagne), Stiftsbergstrasse 1, et dont la succursale en Belgique est établie à 9820 Merelbeke, Guldensporenpark 90, Blok J, portant le numéro d'entreprise 0451.881.923 (dénommée ci-après « Lidl »).

1.2. Les conditions spécifiques applicables pour un concours en particulier sont annoncées via un règlement particulier de concours. Le règlement général et particulier de concours sont nommés ci-après '**Règlement de concours**'. Les dispositions du règlement particulier de concours ont priorité sur les éventuelles dispositions contraires de ce règlement de concours général. Les dérogations du règlement particulier de concours sur le règlement général de concours doivent être lues et interprétées de manière restrictive.

Le règlement du concours peut être consulté sur [www.lidl.be](http://www.lidl.be).

### 2. Conditions de participation

2.1. Toute personne physique âgée d'au moins 18 ans et domiciliée en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg (nommé ci-après "Participants") peut participer à un concours, à l'exception :

- - des membres du personnel, des représentants légaux et des administrateurs du groupe LIDL,
- - de toute personne participant à l'organisation du concours en question, dont les membres du

personnel de l'éventuel cabinet d'huissiers de justice surveillant le concours,

### REGLEMENT GENERAL DE CONCOURS.

- - les membres de la famille directe (parents au premier degré) des personnes physiques exclues précitées,
- - les personnes domiciliées à la même adresse que les personnes physiques précitées.

2.2. Les mineurs peuvent participer à un concours si le règlement particulier de concours le stipule formellement à condition qu'ils aient reçu l'autorisation préalable de leurs parents (ou des personnes exerçant l'autorité parentale). Pour tout mineur participant à un concours, LIDL en conclut que celui-ci possède l'autorisation de ses parents/tuteurs. LIDL se réserve toutefois le droit de demander à tout moment la confirmation écrite de l'autorisation reçue. Si le mineur n'est pas en mesure de présenter immédiatement ou endéans un délai raisonnable fixé par LIDL, la participation au concours peut lui être refusée sur le champ et le droit à un prix retiré. LIDL ne peut d'aucune manière être tenue responsable de dommages de toute nature suite à la participation de mineurs aux concours.

2.3. La participation doit toujours avoir lieu à titre personnel et ne peut émaner de plusieurs personnes ensemble.

Chaque personne ne peut participer qu'1 seule fois et gagner qu'1 seule fois pendant la période complète du concours. Dans le cas de plusieurs participations, seule la première participation reçue par LIDL sera retenue.

Dans le cas où le participant est sélectionné pour deux concours ou plus se déroulant quasi simultanément et dont les résultats sont annoncés le même jour, le participant remportera le prix du premier concours auquel il a participé.

Un seul prix peut être remporté par famille. Une famille comprend toutes les personnes domiciliées à une même adresse. Le cas échéant, le prix est attribué au membre de la famille dont la participation a été reçue en premier lieu par Lidl.

2.4. LIDL peut demander à tout moment une copie du document officiel afin de contrôler que le participant répond aux conditions de participation.

2.5. Les participants peuvent prendre part au concours uniquement endéans la période définie par le règlement particulier de concours.

2.6. Hormis d'éventuels frais de communication liés à la participation (par exemple : frais de téléphone, frais d'internet, ...), le participant n'est redevable envers LIDL d'aucune rétribution ou contribution pour sa participation au concours. Sauf stipulation contraire dans le règlement particulier de concours, la participation à un concours n'implique aucune obligation d'achat.

2.7. Quiconque participe sans satisfaire aux conditions de participation perd automatiquement son droit à obtenir un prix, sans indemnité ni recours. Une telle participation est déclarée nulle de plein droit.

### 3. Causes d'exclusion

3.1. Même si le Participant satisfait aux conditions de participation, LIDL peut exclure (disqualifier) un participant de la (future) participation au concours en cas d'abus, de tromperie ou de participation de mauvaise foi au concours.

Sont considérés entre autre - mais pas exclusivement - comme abus, tromperie ou mauvaise foi :

- - tentatives de fraude ou utilisation d'une manœuvre non autorisée pour faire augmenter les gains;
- - des envois contraires à l'ordre public, d'autres dispositions légales ou les droits des tiers;
- - les envois offensants, discriminatoires ou obscènes.

3.2. En cas d'exclusion, LIDL se réserve le droit de demander au Participant la restitution d'un prix éventuellement remis et des indemnités pour le préjudice subi par LIDL.

3.3. L'exclusion du participant au concours se fait sans préjudice d'éventuelles actions juridiques que LIDL entreprendrait à l'égard du Participant exclu.

### 4. Déroulement du concours

4.1. Le déroulement du concours (question de connaissance, question subsidiaire, action créative, ...) est fixé pour chaque concours. En cas de question subsidiaire, il est obligatoire de répondre à cette question subsidiaire pour pouvoir participer valablement au concours.

4.2. Au cas où le concours concerne une question de connaissance, il est demandé au participant de fournir la bonne réponse. Si plusieurs participants fournissent la bonne réponse, le gagnant est désigné par tirage au sort ou à travers une question subsidiaire parmi tous les participants ayant fourni la bonne réponse.

S'il y a trop peu ou pas de réponses correctes à la (aux) question(s) de sorte que le(s) prix ne peu(ven)t être attribué(s), le(s) prix restant(s) est (sont) octroyé(s) au(x) participant(s) qui ont fourni la réponse la plus proche de la réponse correcte à la (aux) question(s).

4.3. Au cas où le concours implique un apport créatif du participant, comme une photo, un texte ou une vidéo, le gagnant est désigné par LIDL en fonction des critères d'appréciation qu'elle a fixés. En participant à un concours impliquant un apport créatif, le participant accorde gratuitement l'autorisation à LIDL, sans aucune limitation dans le temps et dans l'espace, de l'utiliser, le publier ou de le (faire) reproduire et distribuer sur tout support.

Le participant déclare disposer des droits requis pour autoriser cette utilisation de son apport créatif et garantit LIDL contre toute réclamation relative à son apport créatif. Ceci implique donc qu'il doit s'agir d'un apport créatif original, dont le(s) participant(s) est/sont le(s) seul(s) auteur(s) et qui ne peut en aucune manière être protégé par des droits d'auteur ou autres appartenant à des tiers (sauf si toutes les autorisations requises ont été obtenues des ayants droit).

LIDL n'est en aucun cas obligée de publier effectivement un apport créatif ni de l'utiliser et peut à tout moment, et pour quelque motif que ce soit, supprimer un apport créatif. Tel est par exemple le cas si LIDL présume que l'apport créatif ne répond pas aux conditions ou si elle soupçonnait, pour quelque motif que ce soit, qu'il n'est pas (plus) approprié.

4.4. Si le nombre de 'likes' est pris en compte pendant un concours organisé via les médias sociaux, on entend ainsi tous les émoticônes standards pouvant être indiqués.

4.5. Si un formulaire de participation doit être complété, seuls les formulaires remplis reçus avant la fin de la période du concours seront pris en considération.

4.6. Le résultat d'un concours est contraignant et irrévocable. Il ne peut être contesté.

4.7. Sauf dans les cas fixés dans le Règlement du concours, il est interdit de communiquer au sujet du résultat et du déroulement d'un concours.

## **5. Prix**

5.1. Le prix gagné est personnel et n'est donc pas transmissible.

5.2. Il est également non échangeable, non payable en argent ou devise (ni en tout ni en partie) ou autres produits ou services et non ajustable.

5.3. Le prix est indivisible et doit être accepté tel qu'il a été octroyé.

5.4. A tout moment, LIDL peut modifier un prix et le remplacer par une alternative équivalente pour des raisons de production ou de contenu.

5.5. Le prix est limité au prix (en lui-même) tel que décrit plus précisément dans le règlement particulier du concours. On ne peut en aucune manière supposer que LIDL fournisse ou octroie des services ou produits supplémentaires liés au prix.

Par exemple si le prix :

- contient un droit d'accès pour participer à une activité déterminée (événement, visite guidée, etc.), il ne couvre que ce droit d'accès exclusivement, sauf mention contraire. Les modalités de l'accès sont fixées par le modérateur de l'activité,
- concerne un chèque-cadeau, sa durée de validité peut être limitée dans le temps,
- concerne un ticket familial, il s'agit alors d'un billet d'entrée à l'événement concerné valable pour quatre personnes.

5.6. Le prix est remis ou livré par LIDL au client.

Si le prix est remis en mains propres, celui-ci est donné uniquement au gagnant légitime, à l'exception de tout tiers. Le gagnant doit pouvoir prouver son identité lors de la remise du prix. La conformité des données personnelles indiquées doit être prouvée à l'aide d'une carte d'identité et/ou d'un document authentifié.

Si LIDL fait livrer le prix au gagnant, les frais de livraison seront supportés par LIDL. D'éventuels frais ou taxes supplémentaires sont à charge du gagnant.

5.7. Si un prix implique une urgence particulière (comme le droit d'accès à un événement), il peut alors être demandé au participant d'être disponible à un moment déterminé ou de venir lui-même chercher le prix. Cette condition sera mentionnée dans le règlement particulier du concours. Si cela est impossible pour le gagnant, LIDL peut alors octroyer le prix à un autre participant, sans aucun droit de recours ou indemnité.

5.8. Si le participant n'a pas rempli les formalités (de confirmation) requises dans le délai prévu, le participant est déchu de son droit au prix et LIDL peut octroyer le prix à un autre participant, sans aucun droit de recours ou indemnité.

## **6. Responsabilité**

6.1. LIDL ne peut être tenue responsable de tout dommage – matériel ou immatériel, direct ou indirect – en relation avec la participation au concours, l'attribution ou l'exécution d'un prix gagné.

6.2. LIDL n'est pas responsable de la non-délivrance d'un prix si le participant a, lors de sa participation, fourni des données de contact insuffisantes, incomplètes ou erronées ou en réponse à une demande ultérieure à cet effet, où dans ce cas ont été notifiés tardivement les données demandées.

6.3. LIDL n'est pas responsable d'éventuels défauts ou manquements de la poste et/ou des entreprises de courrier express lors de la livraison d'un prix, comme en cas de retard, dommages, grèves, perte ou non-remise d'un avis de passage lors d'un envoi recommandé, cette liste n'étant pas exhaustive.

6.4. Les fautes typographiques, d'impression, d'orthographe ou autres, ainsi que les problèmes techniques (en ce compris la communication par e-mail) ne peuvent être invoqués pour fonder une quelconque obligation dans le chef de LIDL.

6.5. LIDL ne peut être tenue responsable de problèmes techniques chez le participant ou un tiers (par exemple un problème de fournisseur d'accès) qui auraient conduit à une participation tardive ou à la perte des données du participant.

LIDL décline toute responsabilité dans le cas où elle serait contrainte ou jugerait nécessaire de reporter, raccourcir ou annuler un concours.

6.7. Si le prix se compose de billets gratuits pour un concert, un film ou un événement, aucune revendication ne pourra être faite sous forme de compensation à la charge de LIDL en cas d'annulation.

6.8. LIDL ne fournit aucune garantie relative à un prix. LIDL ne peut être tenue responsable de tout défaut du prix ou si le prix ne satisfait pas aux attentes créées. Si le prix concerne des objets assortis d'une garantie en matière de biens de consommation, comme des appareils électriques ou électroniques, le droit à la garantie sera alors exercé directement auprès du fabricant ou de l'importateur.

6.9. LIDL ne peut pas être tenue responsable du contenu de son site web.

6.10. L'exclusion ou la limitation de la responsabilité de LIDL dans cet article n'enlève rien au fait que LIDL sera dans tous les cas responsable de tout acte intentionnel ou de toute faute grave dans son chef ou celui de ses collaborateurs ou mandataires.

6.11. Lorsqu'un concours doit prendre fin en raison du comportement de l'un des participants, LIDL se réserve le droit de demander des indemnités pour les dommages subis.

## **7. Données à caractère personnel**

7.1 En cas de participation au concours, le participant communique ses données personnelles à Lidl.

7.2 Les données personnelles des participants sont conservées pour pouvoir gérer le concours, annoncer le gagnant de ce concours et réaliser des campagnes d'information et de promotion et ne sont pas transmises à des tiers sauf stipulation expresse contraire dans les règlement particulier du concours. Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (abrégié RGDP) est strictement respecté.

7.3 Le responsable du traitement des données à caractère personnel des participants est Lidl Belgium GmbH & Co. KG.

7.4 Une déclaration pour le traitement des données personnelles a été introduite auprès de l' Autorité de protection des données.

7.5 Ces données personnelles englobent le nom, l'adresse, le code postal, la localité et l'adresse email du participant. Elles sont rassemblées uniquement pour garantir le bon déroulement du concours et en

particulier pour pouvoir entrer en contact avec les participants en ce qui concerne leur participation, pour leur remettre efficacement les prix.

7.6 Dans le cadre de la communication autour du concours, les gagnants donnent l'autorisation à LIDL de publier leur nom et éventuellement une photo (par exemple une photo de la présentation du prix), sans limite de durée ou de lieu et sans prestation financière ou autre contrepartie.

7.7 Le participant ayant donné l'autorisation via le tick box prévu à cet effet sur la page d'enregistrement, recevra la lettre d'informations de LIDL et d'autres communications commerciales à l'adresse indiquée. Chaque participant dispose à tout moment du droit de s'opposer à une telle utilisation de ses données à caractère personnel et/ou de retirer cette autorisation en adressant un email à l'adresse mentionnée dans la lettre d'informations.

7.8 Chaque participant a le droit de consulter et corriger les informations conservées à son sujet. Chaque

participant a également le droit d'être supprimé des fichiers sur simple demande et sans frais. Pour ce faire,

le participant doit envoyer un courriel à [privacy@lidl.be](mailto:privacy@lidl.be) ou une lettre à Lidl Belgium GmbH & Co. KG, à l'attention du Compliance Officer, Guldensporenpark 90 blok J, 9820 Merelbeke Si, avant la fin du concours, un participant demande de supprimer totalement ou partiellement ses données et que Lidl ne peut dès lors plus prendre contact avec lui, la participation sera déclarée nulle et le participant ne pourra plus prétendre à un prix.

## **8. Co-organisateurs**

Si un concours est organisé avec un ou plusieurs tiers, les dispositions du présent règlement faisant référence à LIDL doivent être interprétées comme faisant référence à LIDL et au(x) co-organisateur(s).

## **9. Acceptation - demande du Règlement du concours**

9.1. La participation aux concours implique, pour le participant, la prise de connaissance des conditions du présent règlement général et particulier du concours dont il confirme avoir pris préalablement connaissance avant de participer, et l'acceptation inconditionnelles de celles-ci. Il accepte également toutes les décisions que LIDL, un huissier intervenant ou un jury désigné en rapport avec le concours prendra. Les décisions prises sont souveraines et irrévocables et aucun recours contre elles n'est possible.

9.2. Toutes les communications relatives au concours valent comme point du règlement. 9.3. LIDL peut à tout moment modifier le règlement du concours.

9.4. Si l'une des dispositions du Règlement du concours était considérée comme nulle ou invalide, les autres dispositions du règlement du concours n'en seraient pas affectées.

9.5 Sur demande explicite, le Règlement du concours peut être envoyé gratuitement au demandeur.

## **10. Surveillance - Contrôle**

Le concours se déroule exclusivement sous la surveillance de LIDL.

Pour les concours organisés au Luxembourg, le Règlement du concours est présenté pour vérification aux huissiers de justice Calvo/Schaal établis au Luxembourg.

## **11. Litiges**

Sur le Règlement du concours et sur la relation juridique survenant entre LIDL et le participant dans le cadre d'un concours auquel s'applique ce règlement de concours, le droit Belge est d'application.

Tous les litiges entre LIDL et le participant concernant l'élaboration, l'interprétation, l'exécution et les effets de ce règlement de concours et les concours auxquels ce règlement s'applique appartiennent à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

Les dispositions relatives à la loi applicable et la compétence territoriale ne seront pas applicables si elles sont contraires à la réglementation en vigueur du droit réglementaire ou de l'ordre public. Dans ce cas, ces dispositions seront annulées de plein droit.

En cas de discussion concernant le concours ou le règlement du concours, le participant s'engage d'abord à rechercher une solution à l'amiable en concertation avec LIDL avant d'entamer une procédure judiciaire.